



Apply Human Rights

## Introduction aux droits de l'enfant

Les droits de l'enfant sont les droits de l'homme prenant particulièrement en compte les besoins des enfants en matière de protection et d'attention. Des droits internationaux supplémentaires sont garantis aux enfants de par ce besoin d'une protection et d'une attention spéciales. Ils doivent pouvoir compter sur le monde des adultes pour les protéger, pour défendre leurs droits et pour les aider à développer et réaliser leur potentiel.

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** est considérée comme la fondation de toutes les normes juridiques internationales portant sur les droits des enfants aujourd'hui. Il existe plusieurs conventions et lois relatives aux droits de l'enfant à travers le monde. La **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant** précise les droits dont disposent les enfants, qui leur permettent de réaliser leur potentiel, libre de la faim, du besoin, de la négligence et des abus. Cela reflète une nouvelle vision de l'enfant. Les enfants ne sont ni la propriété de leur parents, ni des sujets impuissants. Ce sont des êtres humains et ont leur propres droits. La Convention offre une vision de l'enfant en tant qu'individu et membre d'une famille et d'une communauté, ayant des droits et des responsabilités en accord avec son âge et son niveau de développement. En reconnaissant les droits de l'enfant de cette façon, la Convention se concentre fermement sur l'enfant en entier.

La Convention et son adoption par tant de pays ont intensifié la reconnaissance de la dignité humaine fondamentale dont doivent jouir tous les enfants et ont mis l'accent sur l'urgence d'assurer leur bien-être et leur développement.

Les traités internationaux les plus importants, ceux qui déterminent les standards pour la protection des enfants, sont énumérés dans la catégorie « **Règlements** ».

Nous avons également placé les accords régionaux qui concernent les droits des enfants sous les différentes sous catégories, **Afrique, Amériques, Asie, Moyen-Orient, Europe et Océanie**.

Au niveau national, la plupart des pays ont mis en oeuvre et intégré les droits des enfants dans leurs lois nationales.

Néanmoins la jouissance efficace de ces droits, à travers leur entière reconnaissance et une application et protection efficace, est toujours attendue de nombreux Etats. Les

gouvernements ne doivent pas seulement s'abstenir de violer les droits des enfants, ils doivent également travailler activement pour promouvoir et protéger ces droits.

Dans la catégorie « **Jurisprudence** », nous donnons comme référence les plus importantes bases de données qui permettent l'accès à la jurisprudence concernant les violations des droits des enfants. La jurisprudence inclut les décisions de la justice sur des cas individuels et comprend l'interprétation des statuts par la justice, les dispositions constitutionnelles, les règlements administratifs, et dans certains cas, les règlements initiés uniquement par les tribunaux.

« **Interprétation** » est une catégorie regroupant les commentaires et recommandations généraux adoptés par les organismes de défense des droits de l'homme.

Il est crucial d'avoir accès aux recours juridiques intentés pour les droits des enfants. C'est pourquoi les « **Procédures de plainte** » contiennent une vue d'ensemble des procédures de plainte sous différents organismes de droits de l'homme internationaux et régionaux. Les personnes qui déclarent qu'au moins un de leurs droits a été violé et qui ont épuisé tous les recours nationaux peuvent soumettre une communication écrite au Comité pour considération.

La catégorie « **Bibliographie** » est composée d'importantes publications sur la question spécifique des droits des enfants.

Si vous avez besoin de prendre contact avec les personnes ou organisations qui travaillent pour la protection et la promotion des droits des enfants et de leur demander leur opinion sur un problème particulier, la catégorie « **Points de contact et organisations** » est à votre disposition.